

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal **du vendredi 2 juin 2023 à la mairie de Isserpent**

Présents : Louis SALLES, Olivier GIRAUD, Isabelle GAGNOL, Dominique LAJOIE, Alain DUCRAY, Marie-Claude DUCROUX, Amandine TACHON, Fabrice MONTAGNIER, FUSADE Marianne et Michel GIRONDE.

Absents excusés : Jean-Paul LARIVIERE, Pauline CARRON.

Personnel communal

Présentation aux membres du conseil municipal de Madame Aurélie FELIX, nouvel agent administratif de la mairie, en complément de Madame Françoise PICARLES depuis le 4 avril 2023. A l'issue de la période d'essai de 3 mois, Madame Aurélie FELIX accèdera au poste d'adjoint administratif principal.

Compte de gestion 2022 - Compte administratif 2022

Le compte de gestion de l'exercice 2022 ainsi que le compte administratif ont été présentés à l'Assemblée, le doyen a fait procéder au vote en l'absence du Maire.

Après en avoir pris connaissance ; le Conseil Municipal approuve le compte administratif de la commune, conforme avec le compte de gestion de la trésorerie :

- Section Fonctionnement	Dépenses :	327 468.49 €
	Recettes :	558 570.69 €
- Section Investissement	Dépenses :	653 699.12 €
	Recettes :	420 550.96 €
	Résultat négatif de l'exercice :	- 2 045.96 €

De même, après en avoir pris connaissance ; le Conseil Municipal approuve le compte administratif assainissement, conforme avec le compte de gestion de la trésorerie :

- Section Fonctionnement	Dépenses :	657.70 €
	Recettes :	17 401.64 €
- Section Investissement	Dépenses :	0 €
	Recettes :	19 685.80 €
	Résultat positif de l'exercice :	36 429.74 €

Finances

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder aux opérations de virements de crédit entre chapitres budgétaires si nécessaire.

Mise en place de la convention PAYFIP pour procéder aux paiements par carte bleue.

Bâtiments communaux

MAM

Les travaux se poursuivent, sans incidence financière pour la commune, en dehors d'un retard pris suite au sinistre.

La partie gros œuvre au niveau de la MAM est terminée.

Logement mairie

Le Maire informe le conseil municipal de la résiliation de bail concernant le logement à compter du 31 mai 2023.

Ce logement est disponible à la location depuis le 1^{er} juin 2023.

Logement 2 place des Fils du Lion

Signature du bail de location consenti à Madame Venise PAYET HOARAU à compter du 1^{er} juin 2023.

Prévoir l'installation d'un détecteur de fumée, d'une boîte aux lettres, d'une VMC et de nouvelles prises de courant.

Le conseil municipal décide de faire chiffrer le coût de la réalisation de l'isolation par l'extérieur de ce bâtiment, afin de réduire les déperditions énergétiques.

Validation du devis de Patrick TACHON pour la réparation de portes de placard 418 euros TTC.

Restaurant

Signature d'une nouvelle convention de mise à disposition avec Madame Venise PAYET HOARAU à compter du 1^{er} juin 2023 pour une durée de 1 an.

Logement centre bourg

Le maire présente la demande de Madame PELIER qui sollicite l'autorisation de la commune pour l'installation d'un barnum devant son logement (sur le domaine public). Après visite sur les lieux et modalités, un accord favorable est donné.

Eglise

Le moteur du système campanaire doit être remplacé. Faire établir devis.

Espace de Froment

Validation du devis Mondial Tissus pour l'acquisition d'un rideau occultant. Montant 448.03 € TTC.

Chemins communaux

Programmation des travaux sur la voirie communale : chemin de Chez Gade, chemin de la Carrière, chemin de la Tuilerie et chemin de Gagot.

Atelier communal

Après avoir constaté des défauts sur les plaques de bardage installées sur l'atelier communal, celles-ci ont été remplacées. Prise en charge par l'entreprise CHAMBONNIERE.

Dossier éolienne

La municipalité a été sollicitée par la Société VSB pour étudier la possible implantation d'un parc éolien sur le territoire communal.

Le conseil municipal considère qu'il s'agit d'un projet de territoire et adresse au service urbanisme de la communauté de commune Pays de Lapalisse un projet de règlement sur l'installation des programmes d'énergies renouvelables de façon à l'inscrire dans le règlement du PLUI.

Questions diverses

Le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 250 euros à l'association des Restos du Cœurs.

Four à pain

Les responsables du projet ont reçu les délégués de l'ATDA pour étudier le dossier. Le rapport nous parviendra prochainement.